



## RÈGLEMENT DE LA BOTRYTISÉE 2023 COURSE A OBSTACLE

### Article 1 : Organisation

La Fédération des Vins de Bergerac et Duras – section MONBAZILLAC est l'organisateur de « La Botrytisée », manifestation pédestre comportant des obstacles naturels et artificiels à franchir, avec pour mots d'ordre Convivialité et Bonne Humeur.

Siège social : « Pôle Viticole » ZA Vallade sud - 24100 BERGERAC

### Article 2 : Date et lieu

La Botrytisée 2023 se déroulera le dimanche 28 mai 2023 sur la commune de Monbazillac (24240). Le départ et l'arrivée se feront au bourg de la commune de Monbazillac.

### Article 3 : Règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. L'inscription d'un participant à « La Botrytisée » atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- ne respectant pas les consignes de l'organisateur,
- risquant de mettre en danger son intégrité physique ou celle d'autrui,
- surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus,
- faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles.

Aucune réclamation ne sera possible. Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de disqualification et exclusion.

### Article 4 : Conditions d'inscription

Chaque inscrit est un concurrent et admet que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'il ne doit pas s'inscrire s'il n'est pas correctement entraîné et apte médicalement.

Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit :

- Pour la course « Jeunes », être âgé(e) de 12 à 16 ans au jour de la course, soit né(e) avant le 28 Mai 2011 et après le 28 Mai 2007.
- Pour la course « Adultes », être âgé(e) de 16 ans au jour de la course, soit né(e) avant le 28 Mai 2007.

- déposer sur le site d'inscription en ligne ou envoyer par courrier, au moment de son inscription, le(s) document(s) suivants :

- ✓ S'il (elle) est mineur(e), compléter l'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription,
- ✓ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et franchissement d'obstacles, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (établi après le 28 mai 2022) ou une copie de licence sportive valide au jour de la course. Les sapeurs-pompiers pourront présenter un certificat d'aptitude médicale établi par le SSSM daté de moins d'un an au jour de la course. Le justificatif médical sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.
- ✓

Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical. Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

- s'être acquitté des frais d'inscription de 35€ (10€ pour les jeunes) auprès de La Fédération des Vins de Bergerac et Duras – section MONBAZILLAC « Pôle viticole » ZA

### **Article 5 : Inscriptions**

Date limite des inscriptions par internet : 26 mai 2023 à 00h00 ou dès lors que le nombre maximum de participants sera atteint.

Date limite des inscriptions par courrier : dernier relevé de courrier au siège de la Fédération des Vins de Bergerac le 24 mai 2023 à 12h00 ou dès lors que le nombre maximum de participants sera atteint.

Possibilité de s'inscrire sur place le dimanche 28 mai de 10h00 à 13h00 sous réserves de places disponibles.

Le nombre maximum de participants est fixé à 600 participants pour la course « Adultes » et 125 participants pour la course « Jeunes ».

L'organisation se réserve le droit d'augmenter ou réduire le nombre de participants.

Tout engagement est ferme et définitif. Aucune réclamation ne sera possible.

### **Article 6 : Procédure d'Inscription**

Les inscriptions se font :

- par internet sur le site : <https://la-botrytisee.adeorun.com>,

- par courrier à l'adresse figurant sur le bulletin,

- Sur place à Monbazillac le dimanche 28 mai de 09h00 à 13h00 sous réserve de places disponibles,

Les concurrents doivent joindre les justificatifs mentionnés article 4 au moment de leur inscription, sous peine de rendre invalide leur inscription.

### **Article 7 : Tarif**

Pour la course adulte, le tarif appliqué est de 35 € par personne comprenant le « pack Botrytisée » : un t-shirt de la Botrytisée, la participation à la course, 5 jetons d'une valeur de 5 Euros (« Zillac » non remboursables et à utiliser sur le marché de producteurs et aux buvettes de l'évènement) et un cadeau « surprise » de la part des vignerons.

Pour la course jeune, le tarif appliqué est de 10€ par personne comprenant la participation à la course et un cadeau « surprise ».

### **Article 8 : Annulation/remboursement**

En cas de force majeure, d'événements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, reporter l'horaire ou annuler l'épreuve. Toute annulation intervenant dans le cadre des motifs cités ci-dessus donnera lieu au remboursement d'une partie des frais d'inscription d'une valeur de 20€ pour l'inscription « Adultes », et 7€ pour l'inscription « Jeunes ».

### **Article 9 : Assurances et Responsabilités**

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance MMA (police d'assurance n° A 144 993 912).

L'association décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit.

Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause (risques de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaques, liste non limitative ...). Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être préparé. Chaque participant engage sa responsabilité durant la course. Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel (mineur, grave ou décès) ou matériel qui pourrait survenir.

Il incombe à chaque participant de souscrire à minima une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...) et de vérifier auprès de leur mutuelle santé la prise en charge des frais liés à un accident corporelle sur un tel évènement.

L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. Tout incident ou accident devra être signalé au responsable de l'organisation dès l'arrivée franchie.

### **Article 10 : Déroulement de l'épreuve**

*Principe* : La Botrytisée n'est pas une course ou compétition chronométrée et ne fera l'objet d'aucun classement ni remise de prix.

Le parcours comporte 20 obstacles sur une distance d'environ 5 kms et ne nécessite pas d'équipements de protection individuelle spécifique sauf une tenue adaptée (Cf. article 9).

*Enregistrement* : Chaque participant devra s'être enregistré à l'accueil du lieu de départ de la course le dimanche 28 Mai avant 10h15 pour la course « Jeunes » et avant 13h00 pour la course « Adultes ».

Il se verra alors remettre le « Pack Botrytisée » (Cf article 7)

*Echauffement* : Compte tenu du fait que cette course est physiquement exigeante, il est conseillé de participer à l'échauffement qui aura lieu dans les 10 minutes précédentes le départ de chaque vague.

*Départ* : il se fera par vagues successives dont le nombre sera déterminé par l'organisateur en fonction du nombre de participants. Une vague toutes les 20 min à partir de 10h30 pour la course « Jeunes » et 14h00 pour la course « Adultes ».

*Ravitaillement* : 1 point de ravitaillement sera mis en place sur le parcours, uniquement pour les participants. Il sera identifié sur le plan de course consultable au départ de la course.

*Signalisation* : L'ensemble du parcours sera balisé et matérialisé. Chaque obstacle porte un nom.

### **Article 11 : Sécurité**

Des bénévoles seront présents sur chaque obstacle du parcours : Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

Ils signaleront à l'organisation tout participant paraissant inapte à poursuivre la course. Chaque coureur se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche.

Un poste de secours sera présent sur le site. Le service médical (présence d'un ou une représentant(e) du corps médical) se réserve le droit d'obliger un concurrent à abandonner s'il présentait des signes de fatigue ou des blessures La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

**Attention !** Point important concernant l'obstacle numéro 20 dénommé « le séchage » : Pour des raisons de sécurité, ne pourront franchir cet obstacle faisant intervenir du feu, que les personnes n'arborant pas de vêtements synthétiques. Les tenues synthétiques sont interdites pour cet obstacle car pouvant engendrer des blessures par fonte du matériau en cas de chute sur l'obstacle. Les participants ne souhaitant pas être contraints d'éviter cet obstacle devront prendre les dispositions vestimentaires nécessaires (type vêtement en coton) pour être autorisés à le franchir.

Concernant l'obstacle dénommé « Le palissage électrique », l'obstacle est interdit à tout participant porteur d'un stimulateur cardiaque, aux femmes enceintes et aux personnes souffrant d'épilepsie.

L'ensemble des obstacles de la course sont évitables si un ou une participant (e) ne se sent pas en mesure de les franchir.

### **Article 12 : Annexes à la course**

Il sera possible de se restaurer sur place (Marché de producteurs).

Des parkings seront à disposition des participants (identiques pour tous les visiteurs). Il est formellement interdit de stationner en dehors des espaces matérialisés.

### **Article 13 : Respect de l'environnement**

Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter des bouteilles ou débris.

**Article 14 : Droit à l'image**

Le participant autorise expressément les organisateurs de « La Botrytisée », ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à «La Botrytisée », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Article 15 : Renseignements**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez envoyer un mail à [contact@fvbd.fr](mailto:contact@fvbd.fr) ou nous joindre par téléphone 05.53.24.71.77 ou au 06.81.22.69.49 (Anthony).

Règlement rédigé pour La Botrytisée 2023